FIE
FEDERATION INTERNATIONALE D'ESCRIME

Paris, le 13 août 2003

**LETTRE D'INFORMATION URGENTE N°7/2003**

Suite à l'expérience des Championnats du Monde 2002 à Lisbonne, ainsi qu'à la demande du Comité d'Organisation des Championnats du Monde de cette année à la Havane, nous sommes obligés de déterminer le nombre maximal de personnes d'encadrement technique et d'officiels qui composent une délégation nationale et qui puissent être accrédités aux Championnats du Monde.

Nous avons souvent pu constater que nombreuses personnes accréditées par une fédération nationale n'avaient pas une fonction officielle réelle dans la délégation et que leur accréditation avait d'autres motivations que sportive ( amitié, entraîneur de club, membre de la famille des athlètes ou des autres membres de la délégation, esprit économique pour ne pas acheter des billets d'entrée, etc…)

Nous avons à la disposition les quotas utilisés par le CIO, mais nous ne pouvons pas les appliquer d'une manière rigide en tenant compte de la spécificité de notre sport (plusieurs armes masculines et féminines, maîtres d'armes personnels etc.)

Le Comité Exécutif a décidé de définir un quota raisonnable pour limiter le nombre d'accréditations pour les accompagnateurs, en fonction du nombre des athlètes engagés aux Championnats du Monde de la manière suivante :

1. Le Président et le Secrétaire Général de la fédération (**en plus du quota**)
2. L'assistance médicale : maximum trois personnes (**en plus du quota aussi,** mais en possession de leur carte professionnelle)
3. **Le nombre de tous les autres accompagnateurs** - Chefs de délégation et un éventuel adjoint de chef de délégation, l'encadrement technique ( maîtres d'armes, capitaine d'équipe, directeurs techniques etc…) - **doit se situer à environ 50% du nombre total des tireurs engagés dans la compétition.** Par exemple : pour 5 tireurs 2-3 officiels, pour 10 tireurs 5 officiels etc.

Pour des cas exceptionnels et dûment justifiés (par exemple la nécessité de la présence d'un entraîneur personnel au-dessus du quota) le Bureau du Comité Exécutif peut délivrer une accréditation temporaire valable pour le jour en question.

Je suis persuadé que cette légère restriction va stopper le phénomène de gigantisme de nos Championnats du Monde et facilitera la tâche des organisateurs pour maintenir la discipline sportive et administrative.

En comptant sur votre compréhension et coopération, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les Président(e)s et cher(e)s ami(e)s, l'expression de mes très cordiales salutations.
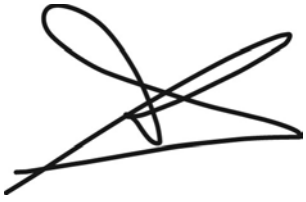
René Roch
Président